**ATTENTION :**

* ce contrat de droit public comporte obligatoirement le maintien des clauses substantielles du contrat de droit privé (temps de travail, rémunération, fonctions, etc.) sauf dispositions législatives ou réglementaires ou conditions générales de rémunération et d’emploi des agents contractuels de la personne publique contraires.

Contrat de droit public à durée déterminée

 pris en application des articles L. 445-3 du code général de la fonction publique et L. 1224-3 du code du travail

Transfert de personnel de droit privé suite à une reprise d’activité gérée en service public administratif par une collectivité locale ou un établissement public

Entre Madame la Maire / Monsieur le Maire / Madame la Présidente / Monsieur le Président

De ….

Et

M….

Domicilié(e) : …..

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 445-3 ;

Vu le Code du travail, et notamment son article L. 1224-3 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

(Le cas échéant) Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet

Vu la délibération en date du créant l’emploi de…………grade………….. :

Vu la déclaration de vacance d’emploi ou de création d’emploi auprès du centre de gestion n° …………. ;

Vu le contrat de travail à durée déterminée de droit privé conclu entre…….. *(l’association, la société précédemment employeur)* ….. …. ….. et Mr/Mme/Melle………., à compter de……………jusqu’à………..

Considérant la volonté de la ……(mairie/établissement) de reprendre en régie directe l’activité de …… exercée par …… (association, société, …)

Considérant la proposition de contrat faite par la (mairie/établissement) en date du ……… à Mr/Mme/Melle…..

Considérant l’accord écrit et sans réserve de Mr/Mme/Melle ….. en date du ……..

Considérant que l’agent remplit les conditions statutaires de recrutement,

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1**

Mr/Mme/Melle ..................est recruté(e) sur un emploi relevant de la catégorie hiérarchique (A, B, C), en qualité de ………….(grade) contractuel, pour assurer les fonctions suivantes :…………… (définition du poste occupé).

Ce contrat est un contrat à durée déterminée pour une durée de………………..à compter du ...............................… jusqu’à…………………………………..(conformément à la durée du contrat de droit privé).

La durée hebdomadaire de temps de travail est de : …... (temps complet, temps non complet préciser le nombre d’heures), conformément au contrat de travail de droit privé antérieurement conclu.

Les conditions d’emplois sont les suivantes : ………….

Dans le respect de la règlementation en vigueur, M………………….peut être amené(e) à effectuer des heures supplémentaires et/ou complémentaires, à la demande de l’autorité territoriale.

**Article 2**

L’emploi du temps de Mr/Mme/Melle ….. est fixé par l’autorité territoriale, qui peut être modifié pour des nécessités de service.

**Article 3**

Mr/Mme/Melle......................................... est soumis(e) pendant toute la période d'exécution du contrat aux droits et obligations des fonctionnaires tels que définis par le code général de la fonction publique et par le décret n° 88-145 du 15 février 1988 susvisés.

En cas de manquement à ces obligations, le régime disciplinaire prévu par le décret précité pourra être appliqué.

**Article 4**

Pour l'exécution du contrat, Mr/Mme/Melle........................................ reçoit une rémunération sur la base de l'indice brut ............, indice majoré .............., l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement, (le cas échéant) les primes et indemnités instituées par l’assemblée délibérante.

**Article 5**

Pendant toute la durée du présent contrat, la rémunération de Mr/Mme/Melle................................... est soumise aux cotisations sociales prévues par le régime général de la Sécurité Sociale.

M .......................... est affilié(e) à l'IRCANTEC.

**Article 6**

**1-Licenciement à l'initiative de la collectivité (ou établissement) employeur**

En cas de licenciement, Mr/Mme/Melle.......................... a droit à un préavis d'une durée :

* huit jours pour l'agent qui justifie auprès de l'autorité qui l'a recruté d'une ancienneté de services inférieure à six mois de services ;
* un mois pour l'agent qui justifie auprès de l'autorité qui l'a recruté d'une ancienneté de services égale ou supérieure à six mois et inférieure à deux ans ;
* deux mois pour l'agent qui justifie auprès de l'autorité qui l'a recruté d'une ancienneté de services égale ou supérieure à deux ans.

IMPORTANT : ces durées sont doublées pour les personnels reconnus travailleurs handicapés dans la mesure où la reconnaissance du handicap aura été préalablement déclarée à l'employeur et dans des délais suffisants.

Le licenciement ne peut intervenir qu'à l'issue d'un entretien préalable.

La convocation à l'entretien préalable est effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre remise en main propre contre décharge. Cette lettre indique l'objet de la convocation.

L'entretien préalable ne peut avoir lieu moins de cinq jours ouvrables après la présentation de la lettre recommandée ou la remise en main propre de la lettre de convocation.

L'agent peut se faire accompagner par la personne de son choix.

**2-Démission**

La démission de Mr/Mme/Melle.......................... doit être clairement exprimée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Elle doit comporter une date précise, en tenant compte, le cas échéant, notamment des congés annuels restants.

Mr/Mme/Melle.................................est tenu(e) de respecter un préavis d'une durée :

* huit jours pour l'agent qui justifie auprès de l'autorité qui l'a recruté d'une ancienneté de services inférieure à six mois de services ;
* un mois pour l'agent qui justifie auprès de l'autorité qui l'a recruté d'une ancienneté de services égale ou supérieure à six mois et inférieure à deux ans ;
* deux mois pour l'agent qui justifie auprès de l'autorité qui l'a recruté d'une ancienneté de services égale ou supérieure à deux ans.

**Article 7**

Les services effectués auprès de …… (l’association ou la société précédemment employeur) sont assimilés à des services accomplis auprès de la collectivité employeur, pour l'ouverture des droits à formation et à congés, pour l’appréciation du droit à temps partiel, ainsi que, le cas échéant, pour l’application des règles relatives au renouvellement de contrat, à la démission et au licenciement.

**Article 8**

A l'expiration du contrat, M. ………. se verra délivrer un certificat qui contient les mentions suivantes :

* la date de recrutement de l'agent et celle de fin de contrat ;
* les fonctions occupées par l'agent, la catégorie hiérarchique dont elles relèvent et la durée pendant laquelle elles ont été effectivement exercées ;
* le cas échéant, les périodes de congés non assimilées à des périodes de travail effectif.

**Article 9**

Le présent contrat sera transmis au représentant de l’Etat, au comptable de la collectivité, à la Présidente du centre de gestion et notifié à l’intéressé(e).

Signature de l’agent Fait à ........................., le ..../..../....

Madame la Maire / Monsieur le Maire / Madame la Présidente / Monsieur le Président

(nom, prénom et qualité lisible)

Madame la Maire / Monsieur le Maire / Madame la Présidente / Monsieur le Président informe que le présent contrat peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l’application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.